

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

## Décision n° 20603 du 18 mars 2014 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1406167S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35) ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7) ;

Vu l'instruction n° 134000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 13 septembre 2006 relative au cursus de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) (*BOC* du 19 avril 2007, texte n° 12) modifiée,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Le brevet de chef de service est attribué à compter du 4 mars 2014 aux sous-officiers classés par ordre de mérite dont le nom suit :

<b>Dubach</b> Hervé	181162
<b>Vermast</b> Virginie	170929
<b>Giraud</b> Sébastien	167411
<b>Diaz</b> Maria	161380
<b>Fernandez</b> Jean-Claude	172355
<b>Rulleau</b> Myriam	197683
<b>Fournier</b> Emmanuelle	156822
<b>Levistre</b> Marlène	165288
<b>Laval</b> Véronique	168959
<b>Michalcik</b> Ingrid	180294
<b>Bleron</b> Séverine	202162
<b>Labidoire</b> Danielle	156829
<b>Piet</b> Sébastien	189995
<b>Bertho</b> David	202803

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général,  
sous-directeur des compétences,  
D. QUENELLE*